



# Les URPS de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent pour soutenir les réfugiés et les personnes vulnérables

Face à la situation humanitaire actuelle, l'ensemble des URPS de Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour orienter les professionnels de santé et leurs patients vers les diverses actions de solidarité à leur disposition pour aider les personnes en situation de vulnérabilité.

## COMMENT AIDER ?



- Faire un don financier ou matériel et/ou devenir bénévole ;
- Proposer un hébergement d'urgence ;
- Proposer des soins gratuitement pour les personnes en attente de couverture sociale.

## FAIRE UN DON FINANCIER OU MATÉRIEL ET/OU DEVENIR BÉNÉVOLE



Connectez vous aux liens ci-dessous pour connaître les différents dons possibles et les associations\* :

- [Service Public : comment aider les Ukrainiens depuis la France ?](#)
- [France Horizon](#)
- [Orthophonistes du monde](#)
- [Fonds Saint-Bernard : Comment aider les animaux en Ukraine ?](#)
- [Pharmacie Humanitaire Internationale](#) (virement et chèque)
- [Pharmacie Humanitaire Internationale](#) (CB)
- [Association Tulipe](#)
- [Réfugiés.info](#)
- [Aide Médicale Caritative France-Ukraine](#)
- [Soutien Ukraine : réseau d'entraide entre l'Ukraine et l'U.E](#)

## PROPOSER UN HÉBERGEMENT D'URGENCE



Des formulaires en ligne sont disponibles sur les sites des mairies et des préfectures afin de proposer des hébergements d'urgence pour les familles déplacées.

Pour en savoir plus, il suffit de vous rapprocher de votre mairie et de votre préfecture.

## SOIGNER - ACCOMPAGNER



L'ensemble des URPS lance un appel aux professionnels de santé libéraux se portants volontaires pour assurer des soins gratuitement aux personnes vulnérables en attente de protection sociale par l'assurance maladie.

Si vous souhaitez vous porter volontaire, merci de remplir le Google Form suivant : <https://forms.gle/LwtCHjoWU27PiAmX8>

Le CHU de Rennes a développé un outil de traduction pour vous aider à prendre en charge vos patients ukrainiens : [Tralelho](#)

## LE SAVEZ-VOUS ?

La législation sur les médicaments interdit les dons en nature de médicaments, ainsi les médicaments non utilisés ne sont pas destinés à être collectés.

Le don de médicaments est réglementé et ne peut transiter que par des organismes et personnes autorisées.

Pour savoir ce qui pourra être vraiment utile, vous pouvez vous rapprocher des associations citées ci-dessus ou de la protection civile.



## SOLIDARITÉ UKRAINE

LES URPS DE NOUVELLE-AQUITAINE S'ASSOCIENT

